

BMG BULLIONFUND

RAPPORT SEMESTRIEL

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2017



BMG BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2017 (non audité)



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

États de la situation financière	1
États du résultat global.....	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	3
Tableaux des flux de trésorerie	3
Inventaire du portefeuille.....	4
Notes complémentaires aux états financiers	4

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016

(non audité)

	2017 \$	2016 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	877 771	1 060 501
Placements en lingots (Coût moyen : 123 088 459 \$; décembre 2016 : 135 236 947 \$)	165 573 744	177 344 115
Souscriptions à recevoir	46 140	87 298
Total des actifs	166 497 655	178 491 914
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	314 814	333 600
Rachats à payer	171 526	357 027
Créditeurs et charges à payer	152 505	133 722
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	638 845	824 349
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	165 858 810	177 667 565
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	128 302 207	140 658 216
Catégorie B2	1 352 884	1 209 439
Catégorie B3	1 012 972	1 000 237
Catégorie C1	1 280 706	1 275 935
Catégorie C2	4 745 185	4 831 503
Catégorie E15	965 091	965 011
Catégorie F	28 199 765	27 727 224
	165 858 810	177 667 565

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Hema Anganu
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2017 \$	2016 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents sur les placements en lingots	378 117	29 828 708
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	2 345 236	1 429 126
Gains (pertes) de change	(2 250)	1 888
Frais de rachat anticipé	1 170	1 265
Autres	294	5 861
Total des revenus de placements	2 722 567	31 266 848
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	1 812 819	1 966 825
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	262 450	301 525
Frais d'entreposage des lingots	91 651	94 135
Taxe sur les services	199 934	218 604
Autres frais d'administration	21 720	32 800
Frais juridiques	9 231	11 192
Honoraires d'audit	13 575	13 650
Droits de dépôt	25 933	27 000
Charges du comité d'examen indépendant	7 677	10 283
Total des charges	2 444 990	2 676 014
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	277 577	28 590 834
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	230 411	22 997 408
Catégorie B2	(9 269)	121 398
Catégorie B3	1 939	143 093
Catégorie C1	4 771	225 647
Catégorie C2	24 654	816 724
Catégorie E15	6 148	162 306
Catégorie F	18 923	4 124 258
	277 577	28 590 834

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audité)

	2017 \$	2016 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	177 667 565	182 416 492
Émission de parts rachetables	6 110 837	8 497 775
Rachat de parts rachetables	(18 197 169)	(15 745 710)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	277 577	28 590 834
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	165 858 810	203 759 391

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audité)

	2017 \$	2016 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	277 577	28 590 834
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements en lingots	14 493 724	10 261 056
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	(2 345 236)	(1 429 126)
Gains nets latents sur les placements en lingots	(378 117)	(29 828 708)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des montants à recevoir du courtier	-	(481 088)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	(18 786)	7 634
Augmentation des créditeurs et charges à payer	18 783	45 544
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	12 047 945	7 166 146
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	6 110 837	8 497 775
Diminution (augmentation) des souscriptions à recevoir	41 158	(187 856)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(18 197 169)	(15 745 710)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(185 501)	220 222
Sorties nettes liées aux activités de financement	(12 230 675)	(7 215 569)
Diminution nette de la trésorerie durant la période	(182 730)	(49 423)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	1 060 501	971 760
Trésorerie, à la clôture de la période	877 771	922 337

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2017

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	55 097,792	169,951	55 267,743	56 026 158	89 164 144	53,6
Lingots de platine	13 750,752	153,767	13 904,519	20 654 693	16 649 722	10,0
Lingots d'argent	2 781 570,592	12 303,507	2 793 874,099	46 407 608	59 759 878	35,9
Trésorerie				880 252	877 771	0,5
Total des placements				123 968 711	166 451 515	100,0

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements lingots du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non audité)

1. Constitution du Fonds

Le BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 15 janvier 2002, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre sept catégories de parts. Les états financiers concernent les parts de catégories A, B2, B3, C1, C2, E15 et F.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	5 mars 2002	Catégorie C2	12 mars 2014
Catégorie B2	24 février 2014	Catégorie E15	20 février 2008
Catégorie B3	11 novembre 2013	Catégorie F	15 septembre 2004
Catégorie C1	27 mars 2015		

Le Fonds BMG est également autorisé à émettre des parts des catégories G, I, S1 et S2, mais aucune de ces parts n'a encore été émise. Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit en proportions égales en dollars dans des lingots d'or, d'argent et de platine non grevés. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers.

Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2017 (et les données comparatives pour le semestre clos le 30 juin 2016) conformément aux directives de la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2016 du Fonds BMG.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 10 août 2017.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance est évaluée selon la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots dans les catégories suivantes.

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : Trésorerie et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots sont comptabilisés à la date de l'opération, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur des lingots d'or, d'argent et de platine est fondée sur les prix au comptant disponibles. L'écart entre le prix au comptant du lingot et le coût moyen des placements respectifs en lingots est présenté au poste « Gains nets latents sur les placements en lingots ».

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

e) Classement des évaluations à la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux du change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans ces états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts en résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour le semestre clos le 30 juin 2017; par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence considérable sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, Instruments financiers. Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 28 octobre 2010, l'IFRS 9 remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. L'IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds BMG évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(non audité)

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B2	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	15 643 512	17 188 905	137 592	77 500
Parts émises	266 491	557 480	16 954	22 734
Parts rachetées	(1 593 633)	(1 352 204)	(773)	(1 318)
Solde à la clôture de la période	14 316 370	16 394 181	153 773	98 916
Nombre moyen de parts en circulation	14 961 996	16 800 025	147 945	84 050

(non audité)

	Catégorie B3		Catégorie C1	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	103 334	93 156	132 398	141 903
Parts émises	2 098	2 201	–	10 434
Parts rachetées	(1 039)	–	–	(1 375)
Solde à la clôture de la période	104 393	95 357	132 398	150 962
Nombre moyen de parts en circulation	103 827	94 365	132 398	150 137

	Catégorie C2		Catégorie E15	
	2017	2016	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	541 453	569 627	86 918	102 822
Parts émises	1 018	18 420	–	–
Parts rachetées	(12 793)	(6 120)	(514)	(24 429)
Solde à la clôture de la période	529 678	581 927	86 404	78 393
Nombre moyen de parts en circulation	533 148	579 460	86 679	87 535

	Catégorie F	
	2017	2016
Solde à l'ouverture de la période	2 698 378	2 583 455
Parts émises	311 052	261 058
Parts rachetées	(271 121)	(256 525)
Solde à la clôture de la période	2 738 309	2 587 988
Nombre moyen de parts en circulation	2 727 722	2 547 065

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	140 658 216	2 528 184	(15 114 604)	230 411	128 302 207	8,96	0,02
Catégorie B2	1 209 439	160 078	(7 364)	(9 269)	1 352 884	8,80	(0,06)
Catégorie B3	1 000 237	21 796	(11 000)	1 939	1 012 972	9,70	0,02
Catégorie C1	1 275 935	–	–	4 771	1 280 706	9,67	0,04
Catégorie C2	4 831 503	9 800	(120 772)	24 654	4 745 185	8,96	0,05
Catégorie E15	965 011	–	(6 068)	6 148	965 091	11,17	0,07
Catégorie F	27 727 224	3 390 979	(2 937 361)	18 923	28 199 765	10,30	0,01
Total	177 667 565	6 110 837	(18 197 169)	277 577	165 858 810	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	148 499 609	5 233 613	(12 689 620)	22 997 408	164 041 010	10,01	1,37
Catégorie B2	648 868	204 975	(11 713)	121 398	963 528	9,74	1,44
Catégorie B3	856 156	22 000	–	143 093	1 021 249	10,71	1,52
Catégorie C1	1 295 071	100 000	(13 141)	225 647	1 607 577	10,65	1,50
Catégorie C2	4 811 589	163 631	(55 338)	816 724	5 736 606	9,86	1,41
Catégorie E15	1 076 115	–	(278 999)	162 306	959 422	12,24	1,85
Catégorie F	25 229 084	2 773 556	(2 696 899)	4 124 258	29 429 999	11,37	1,62
Total	182 416 492	8 497 775	(15 745 710)	28 590 834	203 759 391	s. o.	s. o.

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie C2	0,87 %
Catégorie B2	1,49 %	Catégorie E15	0,50 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie C1	1,00 %		

Pour le semestre clos le 30 juin 2017, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 1 812 819 \$ (1 966 825 \$ en 2016).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2017, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de néant \$ (néant \$ en 2016). Le gestionnaire peut, à son gré, réduire les charges d'exploitation du Fonds BMG et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une partie liée

Au 30 juin, le gestionnaire détenait des parts de la catégorie suivante :

	2017	2016
Catégorie A	1	1

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, E, G ou S du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A, B, E et G, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B, E et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG.

Pour le premier semestre de 2017, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 702 674 \$ (771 758 \$ en 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds BMG a des reports de pertes autres qu'en capital d'environ 40 896 000 \$ (39 727 000 \$ en 2016) pouvant être déduits du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	\$	Année	\$
2026	888 000	2032	6 218 000
2027	3 432 000	2033	3 212 000
2028	5 027 000	2034	3 288 000
2029	2 727 000	2035	3 147 000
2030	3 094 000	2036	3 138 000
2031	5 556 000	2037	1 169 000

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des placements en lingots, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des créditeurs et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Les cours de l'or, de l'argent et du platine sont influencés par divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir des lingots, et de répartir ces achats en proportion égale entre l'or, l'argent et le platine. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2017, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, d'argent et de platine dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 8 278 687 \$ (8 867 206 \$ au 31 décembre 2016), ou 5 % (5 % au 31 décembre 2016).

Le résultat réel varie en fonction de la quantité de lingots détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2017, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots sont facilement réalisables. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2017

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	314 814 \$	314 814 \$
Rachats à payer	–	171 526	171 526
Créditeurs et charges à payer	–	152 505	152 505
Parts rachetables	165 858 810	–	165 858 810

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

31 décembre 2016

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	333 600 \$	333 600 \$
Rachats à payer	–	357 027	357 027
Créditeurs et charges à payer	–	133 722	133 722
Parts rachetables	177 667 565	–	177 667 565

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement et il achète des lingots seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2017, 99,9 % (99,9 % au 31 décembre 2016) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 656 794 \$ (1 774 762 \$ au 31 décembre 2016).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

30 juin 2017

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	123 807	753 964	877 771
Placements en lingots	165 573 744	–	165 573 744
Autres actifs nets	(18 148)	(574 557)	(592 705)
Actif net	165 679 403	179 407	165 858 810
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

31 décembre 2016

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	84 442	976 059	1 060 501
Placements en lingots	177 344 115	–	177 344 115
Autres actifs nets	47 655	(784 706)	(737 051)
Actif net	177 476 212	191 353	177 667 565
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des crédateurs et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2017 et 2016. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2017 et 2016.



BULLION MANAGEMENT SERVICES INC.

SIÈGE SOCIAL 280-60 RENFRE W DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA

1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMGBULLION.COM | INFO@BMGBULLION.COM

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en oeuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC, et BMG Silver BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Silver BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.